

qu'il puisse (il le fera probablement) établir la conscription pour le service outre-mer. S'il en est ainsi, je ne vois pas pourquoi le premier ministre s'opposerait à une claire formule qui permettrait aux électeurs de comprendre la question sur laquelle ils voteront. Ce qui me préoccupe, c'est que nous fassions en sorte que les gens sachent exactement sur quoi ils voteront. Je dis bien franchement, à vous et aux membres du comité, que si la question porte uniquement sur la conscription pour le service outre-mer comme telle et seulement comme telle, je répondrai négativement. Je suis absolument d'avis que nous ne pourrions jamais réaliser l'effort maximum dans la poursuite de la guerre tant que nous n'aurons pas la conscription de nos institutions financières qui nous permettra d'émettre de la monnaie et du crédit selon les besoins du public. Chacun des ministres qui ont pris la parole a mis la situation au compte de la production et avec raison, comme je l'ai dit l'autre jour. Ce qui me préoccupe c'est la question de la fabrication. Ce que deviennent les canons et les chars d'assaut après leur fabrication, c'est au ministre de la Défense nationale d'en juger, je le concède, car j'estime qu'il est mieux posté que moi pour en régir l'utilisation. Mais la chose que nous avons discutée et sur laquelle nous ne pouvons obtenir aucun renseignement, c'est la question primordiale de la production qui est nettement liée à celle de la finance. A ce sujet je tiens à ce qu'on n'interprète pas mes paroles à faux. Je ne suis certainement pas en faveur d'une conscription plus étendue de nos ressources humaines tant que nous n'aurons pas la mobilisation intégrale de l'industrie de guerre et de la finance, et nous n'en sommes certes pas encore là.

Si le premier ministre veut se montrer équitable sur cette question, non seulement envers les membres de la Chambre mais aussi envers la population qu'il invite à voter, il ne doit assurément pas trouver à redire à l'amendement de l'honorable député de Macleod, car il reconnaît lui-même que la question principale porte sur la conscription pour le service outre-mer. Selon l'amendement proposé, l'honorable député de Macleod veut que la question soit ainsi posée :

Consentez-vous à libérer le Gouvernement de toute obligation résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire sur tout théâtre de guerre?

Le premier ministre a précisément ici ce qu'il veut. Personne n'en saurait douter. Les seuls mots à ajouter seraient "sur tout théâtre de guerre". Il ne devrait certes y avoir aucune objection à cela. Le premier ministre dit que la question principale a trait aux engagements

[M. Johnston (Bow-River).]

que le Gouvernement a pris. Fort bien, cela s'y trouve. Il ne peut sûrement pas refuser d'insérer ces mots dans le texte de la question à laquelle le peuple sera appelé à répondre. Je ne puis concevoir pourquoi le premier ministre ou personne autre puissent s'opposer à cet amendement, attendu que tout le monde saurait ainsi sur quoi il vote. J'aime à croire que le premier ministre, après réflexion, se rangera à mon avis.

M. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur le président, j'ai essayé de m'abstenir de prendre part à cette discussion, croyant qu'il valait mieux pour tous les intéressés d'en finir au plus tôt avec ce bill. Je ne puis toutefois comprendre pourquoi le Gouvernement ne peut se rendre compte de l'inévitable logique de la proposition qui lui a été faite hier soir par l'honorable député de Macleod et par d'autres honorables députés.

Je suis un de ceux qui ont admis que le premier ministre, comme la plupart des autres honorables membres de cette Chambre, a pris un engagement formel envers le peuple canadien, et que ceux qui ont pris cet engagement, et tout particulièrement le premier ministre et son gouvernement, ont le droit de recourir à toute méthode qu'ils jugent convenable pour s'en faire relever. Je demande toutefois au premier ministre d'examiner de nouveau la question posée. De quel engagement s'agit-il? Est-ce d'un engagement relatif à la méthode de recrutement, comme il est dit dans le plébiscite? La question contient les mots suivants :

...résultant d'engagements antérieurs restreignant les méthodes de recrutement pour le service militaire.

Si cet engagement a été pris relativement à la méthode de recrutement, le Gouvernement aurait dû tenir un plébiscite en juin 1940, car c'est à cette époque qu'il a inauguré la contrainte. Nous avons donc maintenant deux méthodes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il ne s'agissait pas du service outre-mer.

M. DOUGLAS (Weyburn): C'est là que je veux en venir. Le Gouvernement a adopté la contrainte, méthode que la Chambre a approuvée presque unanimement. Toutefois le premier ministre vient de dire que l'engagement pris ne se rapportait pas à cette question. L'engagement concernait l'emploi des hommes qu'on pourrait recruter. Ni le premier ministre ni aucun honorable membre de cette Chambre n'ont jamais, que je sache, promis que la conscription ne serait pas établie dans notre pays pour fins de défense territoriale.